

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à :

- Intégrer le projet de Multiplexe et la possible évolution du gymnase Bambuck en bowling,
- Réaliser un parc urbain (espace écologique) le long des berges du Doubs, en respectant la ripisylve,
- Déplacer la première partie de la rue Général Béthouart sur la rue Alexis Cordienne, afin de libérer la berge
- Aménager la rue Cordienne et les accès au futur multiplexe
- Traiter la question des stationnements à l'échelle du nouveau complexe
- Préserver les riverains de la circulation et des stationnements sauvages liés à l'arrivée du multiplexe.
- Aménager des circulations douces et assurer une future continuité sur la rive gauche
- Réaliser un aménagement durable et respectueux de l'environnement
- Gérer les eaux pluviales sur le site, notamment en végétalisant les surfaces au maximum,
- Protéger et renforcer les espaces naturels : conservation de la ripisylve, création du parc urbain
- Adapter les réseaux existants lorsque c'est nécessaire, enfouir les réseaux aériens, en lien avec les services de la Ville et les gestionnaires.

L'enjeu pour le réaménagement de ce secteur est la requalification de la friche urbaine tout en assurant son intégration au centre ville urbain de Dole (programme Action Coeur de Ville, connexions), et garantir une bonne intégration au regard de l'intérêt patrimonial du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en 2 Phases :

- Déplacement de l'avenue Bethouart : enfouissement des réseaux aériens, reprise des réseaux existants, aménagement paysager autour du bâtiment
- Parking et parc le long des berges avec cheminements doux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement des abords du multiplexe se caractérise par deux espaces urbains et paysagers distincts :

- La nouvelle rue Alexis Cordienne, future voie principale et structurante du quartier Rive Gauche. Cette nouvelle « avenue », va redessiner le paysage du quartier et va concentrer les principaux flux de circulation pour accéder au Multiplexe et au quartier Rive Gauche. Son vocabulaire d'aménagement sera résolument urbain, en lien avec les nouveaux équipements (Multiplexe, bowling) et les lotissements existants.
- Les parkings et voiries associés du Parc Urbain Rive Gauche, au nord de la rue Alexis Cordienne. Ces éléments vont apparaître comme un élément constitutif du Parc Urbain Rive Gauche. Leurs aménagements se veulent volontairement paysagers et plantés pour limiter l'impact visuel des voitures, le parc démarrant au nord de la rue Alexis Cordienne, dès l'entrée des parkings. Dans un souci de cohérence générale, il est proposé de traiter le parking entre le Multiplexe et le Bowling de la même manière que dans le reste des voiries et parkings associés au parc urbain.

Un grand parc paysager sera créé le long du Doubs tourné vers les activités de loisirs et de promenade. Il permettra également de protéger et de conserver les espaces naturels (ripisylve et arbres existants).

Les interventions minimum sur la végétation pour assurer la sécurité des usagers seront effectuées. En ripisylve, comme c'est le cas actuellement, seules les interventions strictement nécessaires seront réalisées pour limiter l'impact.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager, dossier loi sur l'eau (déclaration),

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface global du projet (y compris bâtiment du multiplexe): 22 254	m ²
Nombre de places de stationnement créés : env 200	u

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Terrain situé entre la rue de Général
Bethouardet la rue Alexis Cordienne,
commune de Dole

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°29'36"E Lat. 47°05'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 05°49'5" Lat. 47°08'67"

Point d'arrivée :

Long. 05°49'13" Lat. 47°08'57"

Communes traversées :

Dole

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la commune de Dole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Grand pont sur le Doubs avenue du maréchal Juin- inscrit - à proximité du projet -Ensemble urbain de Dole - site inscrit - le projet se situe dans le site inscrit -Dans la zone de protection au titre des abords de monuments historique (AC1) Appellation PDA de Dole -Sites patrimonial remarquable de Dole (AC4) - Projet situé en parti dans le périmètre
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Risque inondation Approuvé en janvier 2009 Le projet respecte les préconisations du PPRI, il ne modifie aucune altimétrie en zone inondable du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Ensemble urbain de Dôle - site inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS : Zone de protection spéciale directive oiseau et ZSC Zones spéciales de conservation directive habitats Le projet est en partie dans la zone Natura 2000
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Sites patrimonial remarquable de Dole (AC4) - Projet situé en parti dans le périmètre

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compensation Déblais/Remblais (équilibre des terrassements)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les berges du Doubs ne sont pas impactées par le projet Le reste du site est actuellement en friche ou en voirie. Plantation prévue de 150 arbres et arbustes sur l'amorce de la rive gauche et plantation de 2650m ² de bande plantée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette du projet se situe essentiellement sur un ancien site industriel et des voiries existantes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse une zone couverte par le PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement de flux automobile. Changement de statut d'une voie existante de desserte en avenue urbaine. Éloignement de la circulation automobile par rapport à la berge, remplacée par de la circulation de modes doux. Création d'un parking semi-perméable sur un ancien site industriel en lien avec la création du nouvel équipement (multiplexe)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Création d'environ 200 places de stationnement sur une friche industrielle + déplacement d'une voie urbaine Augmentation du nombre de véhicules sur le site avec la création du multiplexe

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies actuelles sont déjà éclairées
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification des usages, transformation d'un ancien site industriel en parking et grand parc. Création d'un cheminement mode doux le long du Doubs

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

projet de création d'un multiplexe (Projet privé)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Création d'un grand parc urbain piéton qui favorisera la biodiversité le long du Doubs et permettra de préserver la ripisylve en place. En effet, dans le projet, le choix a clairement été fait d'éviter une intervention sur les berges du Doubs et de ne pas permettre aux usagers d'approcher la ripisylve.

Le parking sera fortement paysager pour limiter l'impact sur l'environnement.

Des sols perméables seront privilégiés.

Des noues végétalisées infiltrantes pour la récupération d'eau seront mises en place.

Eclairage avec détection envisagé le long du Doubs (Cheminement mode doux)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non

-Les aménagements sont limités à l'ancienne usine et les voiries existantes (milieu anthropisé)

-Le projet ne touche pas les berges et les préserve.

-La création d'un grand parc et d'un cheminement mode doux le long du Doubs, en lieu et place de la voie du Général Béthouard, va donc apaiser les berges, permettre de préserver la ripisylve et favoriser la biodiversité.

-Notre volonté est de faire un projet respectueux de l'environnement avec la mise en place de parking semi perméable, de noues végétalisées....

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DOLE

le, 10 JUIN 2020

Signature

Le Maire.
Jean-Baptiste GAGNOUX.

